

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU CANADA ET LA PAIX MONDIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Forrestall:

Que la Chambre exprime l'avis que le Gouvernement, en ayant affaibli nos possibilités de défense par l'érosion de nos engagements envers l'OTAN, par la réduction de nos forces militaires actives et de réserve ainsi que par la mauvaise gestion de nos besoins en matériels et en approvisionnements, a contribué à démoraliser nos forces armées et à porter nos alliés à reconsidérer la confiance qu'ils avaient placée en nous.

Et que, en conséquence, la Chambre recommande instamment au gouvernement de présenter une politique de défense qui définisse clairement le rôle de nos forces armées au pays—notamment en ce qui concerne le Nord et l'aide à apporter aux autorités civiles—et qui démontre notre volonté et notre capacité de contribuer à la paix mondiale en honorant nos alliances.

M. Roberts: Avant le lunch, je tâchais de terminer par un aperçu constructif de la situation où se trouve le Canada. Ayant décrit l'évolution de la menace qui pèse sur le Canada, j'ai voulu indiquer les priorités à établir dans notre politique de défense. Le monde de 1970 tranche sur celui des premières années 1950, quand l'OTAN a été fondée. La défense du Canada a changé, la nature de notre perspective aussi. Après la seconde guerre mondiale, c'était la rigidité de la guerre froide. Nous vivons maintenant dans un monde qui semble beaucoup plus souple, un monde que l'on qualifie parfois de multipolarisé.

Même ces dernières semaines, on a vu s'accomplir des progrès notables dans l'assouplissement de l'attitude internationale. M. Nixon a fait une déclaration sur les perspectives encourageantes du système de missiles antimissiles. La visite de notre premier ministre (M. Trudeau) en Russie laisse entrevoir la conclusion d'ententes qui ouvriront des voies de communications entre nos deux pays. L'entrée de la Chine dans les affaires mondiales prouve son désir de participer plus étroitement à la collectivité internationale que dans le passé. Dans notre propre cas, il y a l'intérêt que nous portons à l'ordre interne, auquel nous n'avons pas accordé autant d'importance dans les années 50, mais que des événements récents nous dictent maintenant. Il y a le problème de la souveraineté dans l'Arctique, et celui et de notre forte dépendance économique sur certains de nos alliés.

La conjoncture ayant changé, j'ai proposé que le Canada continue d'accorder la première place, comme le député de Greenwood (M. Brewin) l'a dit, dans sa politique de défense, au maintien de la paix et à l'importance

pour nos forces armées de se consacrer à ce rôle. Notre souci ne doit pas être de réviser fondamentalement nos engagements aux termes du NORAD mais d'attendre, et de ne pas faire de grandes dépenses d'équipement. En ce qui concerne l'OTAN, nous devons poursuivre notre politique de désengagement, politique souple visant à utiliser nos moyens à autre chose que la seule participation à la défense de l'OTAN.

Mais, à la fin de mes observations, j'ai essayé, en particulier, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, de suggérer au ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) que nous devrions examiner très soigneusement notre rôle dans la guerre anti-sous-marine. Je dis cela pour deux raisons, la première étant que la technologie de la guerre anti-sous-marine, avec l'utilisation des sous-marins atomiques, a atteint un stade de recherche et de développement si coûteux qu'à mon avis, il serait douteux que nous puissions y prendre part et supporter longtemps la charge financière sans redéfinir notre rôle. Mon second doute porte sur la stratégie fondamentale de la dissuasion mutuelle.

• (2.10 p.m.)

D'après cette stratégie, tant nous, les Occidentaux, que la Russie, nous comptons sur une deuxième frappe pour infliger de telles pertes à tout agresseur éventuel qu'il renoncera à attaquer. Cette deuxième frappe se fonde sur le maintien d'un système de défense par engins balistiques, lancés à partir de sous-marins, qui serait relativement invulnérable. Si en nous préparant à la guerre contre les sous-marins nous pouvions atteindre un stade où il nous serait possible de mettre en péril cette capacité de seconde frappe chez l'adversaire, nous serions parvenus à un niveau de dissuasion très instable. Il me semble donc inutile de dépenser des sommes énormes à développer notre potentiel de guerre anti-sous-marine car ce serait contraire à nos intérêts. Nous ne devrions pas chercher à saper la deuxième frappe russe à cause des mesures préventives, préjudiciables à la paix, résultant d'une insécurité momentanée.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il me semble que dans le domaine de la marine, au lieu de concentrer nos efforts sur la guerre anti-sous-marine, nous devrions transformer nos forces navales en une garde côtière canadienne supérieure. Tel est, à mon avis, le rôle qu'elles devraient assumer et il revêtira de plus en plus d'importance eu égard à l'évolution de la situation dans l'Arctique. C'est un rôle qui correspondrait bien à ce que le député de Greenwood (M. Brewin) a appelé le maintien de la souveraineté canadienne.

Dans le nouveau climat international, le Canada voit s'offrir à lui une occasion unique de jouer un rôle utile tant par sa politique étrangère que par sa politique de défense. Cette dernière devrait nous fournir assez de flexibilité pour nous permettre de protéger notre pays et de participer au maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, tout en apportant un appui modeste mais quand même efficace à nos alliés du monde occidental dans l'exécution de mesures de protection mutuelle.